

## Le terroir de Saint-Rémy aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles d'après les enquêtes comtales de Charles II et de Robert I<sup>er</sup> d'Anjou.

La série des trois enquêtes domaniales ordonnées dès 1252 par les comtes de Provence, Charles I<sup>er</sup>, puis Charles II et Robert I<sup>er</sup>, constitue « une vaste opération d'inventaire et de remembrement »<sup>1</sup> visant à récupérer tous les droits que les prédécesseurs de Charles I<sup>er</sup> avaient exercés. L'enquête de 1299<sup>2</sup> dirigée par *Johannes de Aqua de Ravello*, celle de 1332<sup>2</sup> conduite par Léopard de Fulginet, archiprêtre de Bénévent, plus encore que la première enquête de 1252, sont, dans l'histoire de Saint-Rémy, les plus anciens documents qui permettent une étude quelque peu précise de l'exploitation du terroir. Après un préambule énumérant les différents droits revendiqués par le comte et reconnus par les habitants de la ville, suivent des listes de reconnaissance transcrites selon un schéma stéréotypé : nom de la personne faisant la reconnaissance, bien reconnu, localisation dans un quartier ou un lieu-dit ; enfin, deux confronts sont cités, rarement plus.

\* Cet article reprend dans une nouvelle rédaction une partie du mémoire de maîtrise préparé par Christine Martin sous la direction de N. COULET et L. STOUFF, *Saint-Rémy-de-Provence, dans les enquêtes comtales de Charles II et Robert I<sup>er</sup> d'Anjou, 1299-1332. Introduction, édition du texte et commentaire*, soutenu à l'Université de Provence, U.E.R. d'Histoire, Aix, en 1974. Un bref résumé de l'introduction de ce mémoire a paru dans *Etudes vaucusiennes*.

1. E. BARATIER, *Enquête sur les droits et revenus de Charles I<sup>er</sup> d'Anjou en Provence (1252-1278), avec une étude sur le domaine comtal et les seigneuries en Provence au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1969, p. 31.

2. Arch. dép. des B.-du-Rh., B 1022 (1299) et 1060-1061 (1332). B 1060 est l'acte authentique, le B 1061 en est une copie. Les paragraphes concernant Saint-Rémy se trouvant chaque fois insérés dans la partie de l'enquête effectuée dans la viguerie de Tarascon. Pour le B 1022, il s'agit des f<sup>o</sup> 100-123 ; pour le B 1060, des f<sup>o</sup> 113-150 et du f<sup>o</sup> 158.

La nature même de ces sources restreint les renseignements que l'on peut escompter y trouver<sup>3</sup>. N'y apparaissent que les hommes qui reconnaissent tenir des biens sous la seigneurie du comte ; ceux qui dépendent d'autres seigneurs, tout comme les alleutiers, ne sont entrevus qu'au hasard des confronts. Les énumérations de terres ne fournissent pratiquement aucun renseignement sur l'outillage agricole, la forme des champs, la rotation des cultures. De plus, la documentation n'est pas toujours homogène : ainsi, seule l'enquête de 1332 mentionne assez régulièrement les superficies.

Toutefois, la localisation des parcelles dans tel ou tel quartier et la mention d'au moins deux des confronts délimitant chaque bien fournissent une carte assez complète de la répartition des cultures sur l'ensemble des terres cultivables. Cette série d'enquêtes permet donc l'étude de la mise en valeur du terroir et des transformations qui ont pu s'y produire entre 1299 et 1332.

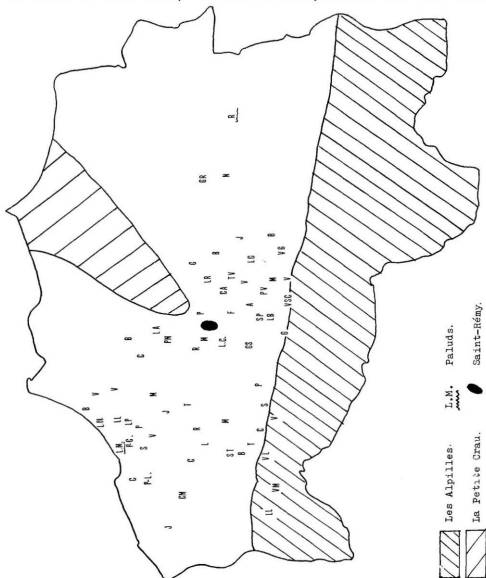
#### DENSITÉ DE L'OCCUPATION DU SOL.

Environ 66 % des noms de lieux-dits et de quartiers cités dans l'enquête de 1299 ont pu être identifiés et localisés<sup>4</sup>. Une carte de la répartition de ces différents toponymes sur le territoire de Saint-Rémy semble donner une idée assez juste de ce que devait être alors l'occupation du sol.

3. Les renseignements fournis par les enquêtes comtales ont été complétés, notamment pour la répartition des toponymes et celle des parcelles sur l'ensemble du terroir, par ceux qu'apportent les chartes et actes publiés par le docteur Edgar Leroy dans *Les archives communales de Saint-Rémy-de-Provence des origines au XVI<sup>e</sup> siècle*, Saint-Rémy, 4 vol., 1949, 1950, 1952, 1953, et dans le *Cartulaire de Saint-Paul-de-Mausole à Saint-Rémy-de-Provence*, Saint-Rémy, 3 vol., 1961, 1963, 1964.

4. La permanence de la toponymie à Saint-Rémy permet en effet de retrouver presque intacts et semblables les toponymes utilisés au Moyen Âge : ainsi "Blavavraco" pour Blavairac, "Aurignano" pour Aurignan..., et ce, notamment pour les quartiers comprenant le plus grand nombre de reconnaissances. Parmi les toponymes qui ont disparu, certains ont été identifiés par le docteur E. Leroy (*op. cit.*, note 3) à partir d'actes de bornages et de cadastres datant des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Par ailleurs, les délimitations des différents quartiers sont soigneusement énoncées à travers des délibérations du conseil de la ville en 1790-92, au cours de réunions qui avaient pour but la création de nouvelles sections cadastrales. Toutes ces sources jointes à l'étude des confronts cités dans les enquêtes comtales ont permis de localiser dans tel ou tel secteur du terroir les trois quarts des toponymes inconnus : la densité de l'occupation du sol telle qu'elle apparaît à travers les enquêtes comtales s'en trouve précisée.

## Le terroir de Saint-Rémy : densité d'occupation du sol. 1299-1332.



La densité de celle-ci se caractérise par une opposition très nette entre l'ouest, le centre et le sud du terroir, occupés de façon assez continue, et l'est et l'extrême sud beaucoup plus déserts. Ce contraste provient à la fois des conditions naturelles et du passé historique de Saint-Rémy.

Il semble en effet normal en Provence que les zones de dépression soient beaucoup plus mises en valeur que les hauteurs. Ainsi, les Alpilles ne sont que peu ou pas du tout occupées, à l'exception toutefois de l'entrée des vallons ; de même pour la Petite Crau caillouteuse et exposée à des vents violents.

Dans la plaine, l'est s'oppose aux autres parties du terroir par son dénuement. Zone de paluns, difficile à exploiter, son aménagement suppose un entretien constant, un travail long et coûteux. Que ces soins vigilants cessent et les paluns redeviennent des terrains marécageux.

D'autres paluns, vers Maillane, au nord-ouest de Saint-Rémy, sont mis en valeur de façon moins nette que le centre du terroir ; les rares fermes qui y sont exploitées sont surtout occupées par des prés.

La trame la plus serrée des toponymes se trouve au sud de la ville : ce territoire fut le plus anciennement mis en valeur, alors que les habitants de *Glanum* décidèrent de s'installer environ un kilomètre plus bas dans la plaine. Les noms de quartiers et de lieux-dits y sont très nombreux, disposés en réseau serré, et pouvaient désigner chacun quelques lopins de terre seulement. Le sol n'y était pas marécageux comme au nord de la ville, ni particulièrement rocailleux ou aride comme sur les hauteurs. Les eaux descendant des vallons des Alpilles devaient permettre une irrigation d'entretien peu coûteuse et assez peu astreignante. Enfin, la situation de ces terrains entre la nouvelle ville et les Alpilles, lieu éventuel de refuge, a favorisé en ces lieux une exploitation assez ancienne et plus minutieuse que dans d'autres parties du terroir.

Intermédiaires entre cette zone densément exploitée et les zones pratiquement désertes, l'ouest et le nord du terroir, d'occupation plus récente, sont au XIII<sup>e</sup> siècle mis en valeur de façon assez continue. Sur des sols divers, plus arides et rocailleux au pied des Alpilles, franchement



marécageux au nord de la ville, différentes cultures paraissent occuper l'ensemble de ces zones, suivant peut-être une trame plus lâche mais sans discontinuité frappante, excepté au nord-est où les terrains trop humides posent les mêmes problèmes que dans l'est.

Ainsi, la répartition des toponymes sur l'ensemble du terroir saint-rémois en 1299 semble bien mettre en évidence les contrastes existant alors entre diverses zones plus ou moins densément et anciennement exploitées, contrastes qui se retrouvent le plus souvent dans l'implantation des différentes cultures.

#### LA MISE EN VALEUR DU TERROIR EN 1299.

L'enquête de 1252 ne fournissait que peu de renseignements sur la mise en valeur du terroir de Saint-Rémy, le domaine comtal n'y comportant alors qu'une terre de dix sesterées concédée en méjerie. Par contre, l'enquête de 1299, comme celle de 1332, permet l'étude, dans un cadre géographique précis, de l'exploitation des ressources naturelles par les hommes.

Sur ce terroir inégalement mis en valeur, *terrae* et *vinea* apparaissent le plus fréquemment : dans la liste des biens ruraux reconnus au comte de Provence en 1299, les premières sont citées 335 fois, les secondes 393 fois. Ces deux cultures se répartissent à peu près également sur l'ensemble du terroir : rares sont les quartiers consacrés de façon exclusive à l'une ou à l'autre<sup>5</sup>.

Au sud et à l'ouest de Saint-Rémy, par exemple dans le quartier de Saint-Trophime, les vignes occupent des terrains secs, voire même rocaill-

5. D'ailleurs, l'enquête mentionne dans un assez grand nombre de quartiers quelques *terrae* et *vinea* ou encore *terra et vinea sibi contiguâ*. Il pourrait s'agir de simples parcelles mitoyennes ; mais les reconnaissances semblant différencier ces *terrae* et *vinea* des autres parcelles de vignes et de labours, les premières paraissent constituées en réalité de plants de vigne mélangés à des bandes de terre vouées aux céréales.

leux, périodiquement arrosés par l'eau des gaudres<sup>6</sup> venant des Alpilles ; sur les terres d'origine marécageuse comme au nord de la ville — ainsi à La Lone, à La Monède — les vignes se font beaucoup plus rares. Dans les quartiers où elle est cultivée, la vigne s'étend sur la moitié ou même les trois quarts des terres cultivables ; seuls les quartiers de l'ouest situés assez loin de la ville voient cette prédominance disparaître au profit des terres céréalières, ainsi qu'au nord-ouest surtout consacré aux blés et aux prés. Les zones essentiellement viticoles se retrouvent donc sur les parties du terroir les plus anciennement et les plus densément exploitées.

L'enquête de 1299 fait état de 335 *terrae* : en général, ce sont les labours, les terres céréalières que l'on désigne ainsi. Celles-ci se situent, comme les vignes, sur les sols secs et bien drainés du sud et de l'ouest du terroir ; dans cette dernière zone, les *terrae* apparaissent comme plus excentriques par rapport à la ville que les vignes ; enfin, sur les sols plus marécageux du nord-ouest, les céréales occupent une part non négligeable des terrains cultivés.

La culture de l'olivier, qui semble tenir au cours du XIX<sup>e</sup> siècle une place assez importante dans l'économie saint-rémoise, n'est mentionnée à aucun moment dans l'enquête comtale.

Les zones marécageuses au nord et au nord-ouest de Saint-Rémy étaient pour une grande part occupés par des prés. Ceux-ci devaient servir à la fois de réserves à foin et de pâturages ; la palud des Méjades, située non loin de ces prés, avait la même utilisation.

Les jardins, au nombre de six, se situent à l'ouest de la ville, assez près de celle-ci pour bénéficier de ses déchets qui leur procurent des réserves d'engrais, tout en profitant également de cours d'eau venus des Alpilles.

6. Le gaudre, dans la région de Saint-Rémy, est une ravine, un torrent qui prend le plus souvent sa source sur le flanc des Alpilles ; à sec pendant une grande partie de l'année, il déborde parfois lors des orages de printemps ou de fin d'été. Chaque gaudre prend le nom du ou des quartiers qu'il traverse.

Les bois<sup>7</sup> se trouvent à la périphérie du terroir, notamment vers le sud à l'entrée des vallons des Alpilles ; un seul est mentionné au nord de Saint-Rémy.

On dénombre trois deffends sur le talus des Alpilles ; dans cette partie du terroir encore peu défrichée, ils paraissent constituer essentiellement des réserves de gibier.

L'étude de l'exploitation du terroir de Saint-Rémy en 1299 semble mettre en évidence le souci, constant pour chaque communauté à cette époque, de se suffire à elle-même, d'où l'importance des terres cultivées en vignes et en céréales.

#### LE TERROIR DE SAINT-RÉMY EN 1299 : LES EXPLOITATIONS.

L'énumération des biens relevant du domaine comtal paraît indiquer une prédominance des petites exploitations sur le terroir de Saint-Rémy. Un peu plus de 77 % des personnes venues témoigner devant les enquêteurs comtaux ne disposaient que d'une à trois parcelles ; 21 % en déclarent quatre à quarante. Enfin, trois très grosses exploitations comprennent respectivement 77, 94 et 100 biens. L'opposition apparaît nettement entre ces grandes propriétés très peu nombreuses et une multitude de très petites<sup>8</sup>.

Ces dernières, éparpillées sur l'ensemble du terroir, se trouvent plus nombreuses à Fouest et dans une moindre proportion au sud-est de la ville, sur les sols les plus anciennement exploités. 50 % d'entre elles sont plantées en vigne, plus de 43 % en céréales, 1,6 % en prés. Neuf affrètements sont mentionnés ; il s'agit en général de deux ou trois frères tenant ensemble deux ou trois parcelles.

7. Mentionnés 16 fois sous la dénomination *boscum*, et une fois sous celle de *nemus*.

8. L'enquête de 1299 omettant toute indication de superficie, il est difficile de corriger ce schéma sans doute trop peu nuancé et de préciser dans quelle mesure on peut parler de "grandes" et de "petites" exploitations.



La structure des grosses exploitations reflète le tableau général de la répartition des cultures dans le terroir ; 90 à 95 % des parcelles sont des terres céréalières et des vignes, avec une proportion légèrement plus grande de ces dernières. Bois, jardins, prés... complètent les reconnaissances des plus riches exploitants du terroir. Ces biens se regroupent dans trois zones : les plus nombreux se situent à proximité de la ville, au nord-ouest et au sud-est de celle-ci ; d'autres se trouvent plus loin à l'ouest, dans les quartiers de Saint-Trophime et de Blavairac. Un certain regroupement de ces biens favorise donc une mise en valeur et une gestion plus efficaces, en même temps qu'une diversité dans les ressources assure une certaine autarcie économique.

#### LE TERROIR DE SAINT-RÉMY EN 1332.

De 1299 à 1332, la part des terrains cultivés s'est accrue de manière sensible et, tout d'abord, par de nouvelles tentatives de mise en culture des paluds. Déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, la palud des Méjades située au nord-ouest de Saint-Rémy avait fait l'objet d'un essai d'assèchement, mais les premiers résultats furent médiocres ; en 1288, Charles II réduit de 30 à 20 livres coronats le cens dû par les habitants de la ville sur cette palud : ceux-ci se plaignent notamment de n'avoir pu exploiter cette terre « à cause des inondations »<sup>9</sup>. Dans l'enquête de 1332, cet ancien marécage est encore cultivé et dans ces mêmes quartiers du nord et du nord-ouest, le nombre des reconnaissances s'est accru de façon considérable, passant de 75 à 163. Cet agrandissement du domaine comtal ne semble pas correspondre uniquement à un accroissement du nombre des censitaires ; il peut indiquer soit une poussée démographique entraînant une réduction de la superficie des parcelles et leur multiplication, soit un nombre important d'omissions de reconnaissances dans la première enquête, soit enfin une extension des terrains cultivables ; en effet, ces terres qui apparaissent ainsi dans l'enquête de 1332 sont toutes sur des sols d'origine marécageuse. Or, à cette même époque, se multiplient sur l'ensemble du terroir les tentatives d'assèchement des paluds. C'est dans le quartier de Romanin qu'en 1332

9. LEROY E., *Archives communales de Saint-Rémy*, p. 206, n° 130.

apparaissent le plus nettement ces efforts d'assainissement et de mise en exploitation des terrains marécageux. Une palud qui n'avait jamais été mise en culture auparavant est désormais concédée à cens par le comte à raison de cent livres par an. En 1336, un acte<sup>10</sup> indiquant les conditions selon lesquelles cette même palud a été partagée atteste les efforts continus qui ont été déployés pour assécher cette partie du terroir ; les parcelles y sont soigneusement délimitées et portent les noms des personnes qui doivent en assurer l'exploitation. Tout semble donc indiquer que l'accroissement du nombre des censitaires près des Méjades résulte d'une extension de la conquête des sols.

Ainsi, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, l'intensification des travaux de drainage des paluds semble avoir permis une augmentation assez considérable de la superficie exploitée du terroir. Par ailleurs, le talus des Alpilles au sud-ouest de la ville est plus régulièrement cultivé, tandis qu'à l'est de Saint-Rémy le quartier de « La Garrigue Redonne » se trouve complanté en céréales : le nom même du quartier indique que ces parcelles nouvellement mises en culture sont le résultat d'un défrichement. En outre, parmi les nouveaux toponymes qui apparaissent en 1332, un certain nombre sont formés à partir d'anthroponymes : *Campum Augerii*, *Garentonum*, *Rodolphum*... ; peut-être s'agit-il d'autres signes de défrichements, puisque bien souvent les essarts portaient un nom de personne.

#### L'EXPLOITATION DU SOL EN 1332.

Dans son ensemble, le terroir est exploité de façon identique en 1299 et en 1332. Les cultures indiquées sont les mêmes : *terrae*, vignes, prés, bois, jardins, deffends. Cependant, en proportion, le nombre de reconnaissances portant sur les différentes cultures a quelque peu changé ; terres céréalières et vignes occupent toujours la majeure partie du terroir, mais en 1332, les premières sont les plus nombreuses : 400 *terrae* environ sont citées, alors que les vignes représentent environ 300 reconnaissances. C'est

10. Arch. dép. des B.-du-Rh., B 507, *Statuts sur les facultés et privilèges du terroir de Saint-Rémy. Division et partage de la palud dudit lieu. 1336.*

que les terres nouvellement gagnées sur les terrains marécageux étaient le plus souvent cultivées en céréales. La nature des sols y poussait et peut-être aussi la nécessité de produire surtout les aliments indispensables pour assurer la subsistance de la plus grande part de la population.

Liée à la conquête de nouveaux terrains sur les anciens marécages, la part des prés reconnus en 1332 a fortement augmenté : leur nombre approche la centaine.

Les bois sont moins nombreux qu'en 1299 : une dizaine ; dans le quartier de Valeisselle, ils ont totalement disparu. Les jardins, au nombre de quatre, semblent se rapprocher de la ville puisqu'ils délaissent désormais le quartier de Roussan pour se cantonner dans celui de La Ranjarde.

Ainsi, même si, dans certains quartiers, l'accroissement du nombre des reconnaissances paraît résulter de lacunes de la précédente enquête <sup>11</sup>, l'augmentation de la superficie des terres cultivées semble notable en 1332. L'étude des surfaces fournies pour certaines parcelles permet de nuancer quelque peu et de préciser ces données <sup>12</sup>.

En effet, la surface moyenne d'une terre paraît très réduite : en général, elle varie de 2 à 5 sesterées, la surface moyenne se situant aux alentours de 3,5 sesterées, ou encore de 3 éminées ; ce qui fait de 26 à 60 ares.

La superficie moyenne d'une vigne est de 5 à 6 quarterées, soit environ 1 à 1,2 hectare. Cependant, elle varie de façon parfois considérable selon les quartiers. Ainsi, par exemple :

11. Ce cas se produit surtout dans les quartiers les plus proches de la ville où apparaissent des lieux-dits qui devaient déjà être exploités en 1299 mais pour lesquels aucune des personnes interrogées n'avait fait de reconnaissance.

12. Nous ne disposons d'équivalences actuelles que pour la saumée (70,04 ares) et Saint-Rémy. Toutefois il faut noter que la superficie de la quarterée, de la sesterée, du journal ou de la soucherée est connue pour Marseille, Arles, Aix : peut-être ces mesures sont-elles assez proches de celles qui existaient à Saint-Rémy pour nous donner au moins un ordre de grandeur utilisable pour ces dernières.

au sud, à Servières, elle est de	3,6	quarterées
aux Panouilles,	» 16	»
au nord, à Villelongue	» 1,80	»
à l'ouest, aux Matiaux	» 22,50	»
à St-Trophime	» 1,30	»
à l'est, à Aurignan	» 3,3	»

Ainsi, le calcul d'une superficie moyenne de la parcelle de vigne sur l'ensemble du terroir donne un résultat trompeur : les quartiers occupés par les plus grosses exploitations faussent le résultat. En réalité, la superficie la plus courante d'une vigne semble s'échelonner entre 1,30 quarterée et 3,6<sup>13</sup>.

L'exiguïté de ces parcelles imposait, sans doute, à la majorité des ménages paysans, la recherche de sources de revenus supplémentaires dans l'artisanat, le salariat ou dans l'activité pastorale.

La faible étendue des terres et des vignes devait faire sentir assez durement sa contrainte : en effet, plus de 70 % des personnes venues devant les enquêteurs comaux ne reconnaissent qu'une à trois parcelles, tandis que seulement 1,91 % déclarent en tenir de 16 à 25.

On retrouve donc, pour 1332, certaines caractéristiques de l'exploitation du terroir en 1299 : la nature des principales cultures est inchangée, de même que l'opposition entre un petit nombre de grandes propriétés et une multitude de petites exploitations. Mais, de 1299 à 1332, parallèlement à une nouvelle intensification du travail agricole sur les parcelles les plus anciennement mises en valeur, la superficie des terrains cultivés s'est considérablement étendue, par une conquête difficile sur les zones marécageuses de l'est et du nord-ouest, cette extension se faisant surtout au profit des prés et des terres céréalières. Compte tenu des techniques agricoles alors en usage, il semble que la totalité du terroir qui pouvait être exploité,

13. On peut penser qu'il en est de même pour les "terrac" : des lacunes dans la documentation, notamment en ce qui concerne les superficies des labours, rendent cette étude plus difficile.

l'était déjà en 1332, à un moment où la population paraît commencer à stagner. En effet, bien que nos sources, de par leur nature, ne puissent être aussi précises ni aussi complètes qu'un véritable recensement, il paraît étonnant qu'en 1332, seulement 558 personnes soient connues, contre 500 en 1299<sup>14</sup>. La très faible marge entre ces deux chiffres, alors qu'une extension assez considérable du terroir exploité a pu être notée en 1332, indique peut-être une stagnation démographique pour Saint-Rémy au début du XIV<sup>e</sup> siècle. Il semble d'ailleurs que la population de la région de l'Autevès ait été en régression dès cette époque, et les agglomérations entourant Saint-Rémy sont particulièrement touchées par ce phénomène : à partir de listes de feux de queste, Edouard Baratier<sup>15</sup> a constaté que Châteaurenard, Lagoy, Mollégès, Saint-Andiol avaient vu leur population régresser de façon sensible de 1298 à 1316<sup>15</sup>. A Saint-Rémy, cette stagnation s'accompagne d'un renouvellement non négligeable de population : 59 % des patronymes cités en 1332 sont totalement nouveaux et plus de 53 % des patronymes de 1299 ont disparu. La mobilité des habitants de Saint-Rémy, quoique moins importante que pour Arles<sup>16</sup> entre 1271 et 1319, est cependant considérable. Ainsi l'extension des terres cultivées constatée à Saint-Rémy entre 1299 et 1332 ne correspond déjà plus au mouvement démographique, pour lequel on perçoit les premiers signes d'un siècle de difficultés.

Christine MARTIN.

14. Ces chiffres comprennent à la fois les personnes qui font reconnaissance de leurs biens devant les enquêteurs comtaux et celles qui sont citées dans les confronts sans être mentionnées dans la première liste.

15. E. BARATIER, *La démographie provençale du XII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle, avec chiffres de comparaison pour le XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1962, p. 65. Nombre de feux de queste pour :

	1297-98	1308	1316
Châteaurenard .....	134	111	96
Lagoy .....	31	21	20
Mollégès .....	75	85	60
Saint-Andiol .....	50	63	53

16. L. STOUFF, *Trois dénombremets de la population arlésienne aux XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> siècles* dans *Bulletin de philologie et d'histoire*, Congrès, 1962-1965.